

# QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

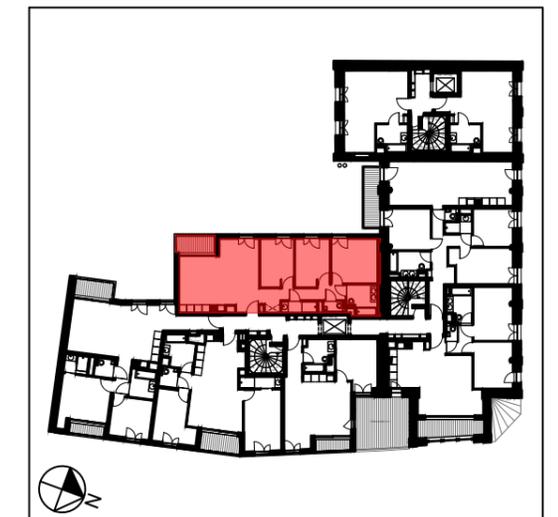
SNC SAINT - MANDE  
SACROT

10 rue Jeanne d'Arc  
94160 Saint-Mandé

R+2  
Appartement n°B-201  
T4



  
B-201



PIECES	SURFACE HABITABLE
Séjour/Cuisine	31.38 m <sup>2</sup>
Circulation	8.06 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12.60 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10.02 m <sup>2</sup>
Chambre 3	9.93 m <sup>2</sup>
SdB	5.26 m <sup>2</sup>
SdE	2.52 m <sup>2</sup>
WC	1.18 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>80.95 m<sup>2</sup></b>

EXTERIEUR	SURFACE
Balcon	4.27 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>4.27 m<sup>2</sup></b>

NOTA : La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.  
Le mobilier est représenté à titre indicatif.

PL : Placard	BC : Baie coulissante
VR : Volet roulant	Dgt : Dégagement
VB : Volet battant	Rgt : Rangement
OI : Occultation intérieure	LL : Lave-Linge
GC : Garde-corps	LV : Lave-vaisselle
DEP : Descente d'eau pluviale	R : Réfrigérateur
PF : Porte-fenêtre	Cui : Cuisson
F : Fenêtre	TA : Tableau électrique
 Soffite	

Signature SNC SAINT MANDE SACROT :

Signature ACQUEREUR :



NOTA :  
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions de baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).

